

Rapport de gestion

Exercice 2020

Lausanne, juin 2021

Table des matières

Rétrospective de l'exercice 2020	3
Résultat de l'exercice	3
Perspectives	3
Rapport de l'organe de révision	4
Bilan	6
Compte d'exploitation	7
Annexe aux comptes	9

1. Rétrospective de l'exercice 2020

La Fondation rurale de prévoyance (FRP) a accompli une mue importante, matérialisée en 2020 par l'engagement d'un nouveau directeur qui s'est entouré d'une équipe professionnelle hautement qualifiée. La FRP a ainsi pu mettre en place au fil des mois une organisation opérationnelle répondant au plus haut niveau d'exigence des assurés, de son Conseil de fondation ainsi que de l'Autorité de surveillance. Elle a considérablement amélioré son service aux assurés et est maintenant à même de garantir une réponse à l'ensemble des demandes sous 48 heures.

En parallèle, elle mène différents projets visant la simplification administrative à l'égard de ses clients et assurés : réduction de la charge administrative des divers documents et formulaires, mais également amélioration de la communication au travers du digital sont au menu.

Par ailleurs, l'année 2020 ayant été positive en matière de placement de la fortune, le Conseil de fondation de la FRP a souhaité, comme il en a l'habitude, faire profiter ses assurés aux bons résultats en attribuant un intérêt de 2% sur le compte des assurés de la prévoyance, alors que le minimum imposé par la loi est de 1%.

2. Résultat de l'exercice

L'exercice clôture avec un bénéfice de CHF 13'022'325.37, attribué à la réserve de fluctuation de valeurs. Le degré de couverture de la FRP évolue positivement, s'inscrivant à 115.03%.

3. Perspectives

La FRP a à cœur de relever un autre challenge : étoffer l'offre de prévoyance et réduire les coûts afin d'être toujours plus concurrentiel et offrir les tarifs les plus bas possibles aux assurés.

Un important projet est en cours en ce début d'année 2021 et les premiers éléments permettent d'ores et déjà d'annoncer de bonnes nouvelles pour les prochaines années.

La FRP va se doter d'une offre en terme de plans de prévoyance présentant des conditions supérieures au minimum LPP (surobligatoire) plus large que celle proposée aujourd'hui. L'objectif est de répondre aux besoins de l'ensemble des clients quels que soient leurs moyens financiers dédiés à la prévoyance professionnelle. Ainsi, c'est une dizaine de plans standardisés qui vont dorénavant être proposés. Ces plans offriront des conditions d'assurance très favorables, à des tarifs plus bas que ceux actuellement en vigueur. Tout au long de l'année 2021, il sera proposé aux clients actuels de profiter de ces nouveaux tarifs. Il est à noter également que le plan minimum LPP (TA) verra son tarif réduit à la baisse de près de 6% dès le 1^{er} janvier 2022 pour l'ensemble des assurés de la FRP.

De manière plus générale, la FRP ne ménage pas ses efforts pour les membres et les affiliés des métiers de la terre, bénéficiaires d'assurances sociales. La FRP est en effet l'une des six institutions du Département assurances de Prométerre qui s'est doté, avec le temps, d'institutions permettant d'offrir une palette complète d'assurances sociales et privées. Pour faciliter l'accès et la compréhension du domaine de l'assurance à tous les acteurs du secteur agricole et viticole, le Département assurances vise maintenant une coordination complète et optimale entre les différentes branches et prestations. La simplification administrative est donc plus que jamais à l'ordre du jour.

Lausanne, le 22 juin 2021



Claude Baehler

Président du Conseil de fondation



David Gagliardo

Directeur

Rapport de l'organe de révision



BfB Audit SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

BfB

**Fondation rurale de prévoyance
Lausanne**

Exercice 2020

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Comptes annuels

28816/GC/GU/AC/1/1

BfB Audit SA
Avenue des Baumettes 23
Case postale 183
CH-1020 Renens VD 1

Téléphone +41 (0)21 641 46 46
Téléfax +41 (0)21 641 46 40
E-mail : contact@bfbvd.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de la
Fondation rurale de prévoyance
Lausanne

BfB

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation rurale de prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Renens, le 15 juin 2021

BfB Audit SA



Guy Chervet
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Fabio Romano
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte d'exploitation
- annexe

Bilan et Compte d'exploitation

Actif	Annexe	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Différence CHF
Placements		427'798'696.32	393'293'436.91	34'505'259.41
Liquidités	6	13'381'836.16	15'193'177.47	-1'811'341.31
Obligations	6	167'021'101.45	152'557'834.15	14'463'267.30
Fonds immobiliers	6	43'034'142.55	38'943'616.65	4'090'525.90
Prêts hypothécaires :	6	3'640'805.81	3'866'724.39	-225'918.58
- Correction de valeur sur hypothèques	6	-1'763'230.75	-1'763'230.75	-
Actions	6	185'702'778.00	168'941'780.05	16'760'997.95
Placements alternatifs	6	16'781'263.10	15'553'534.95	1'227'728.15
Comptes de régularisation actif		4'118'385.08	3'347'633.48	770'751.60
Administration fédérale des contributions		1'666'035.46	820'468.12	845'567.34
Intérêts courus sur titres		23'250.00	28'210.00	-4'960.00
Débiteurs Primes		2'508'186.45	2'413'208.01	94'978.44
Correction de valeur débiteurs primes		-200'000.00	-200'000.00	-
Autres actifs transitoires	7.1	120'913.17	285'747.35	-164'834.18
Total de l'actif		431'917'081.40	396'641'070.39	35'276'011.01
Passif				
Engagements		5'230'322.23	8'677'648.30	-3'447'326.07
Prestations de prévoyance à payer		2'806'160.18	7'614'590.23	-4'808'430.05
Autres engagements	7.1	2'424'162.05	1'063'058.07	1'361'103.98
Comptes de régularisation passif		402'100.84	597'018.50	-194'917.66
Passifs transitoires	7.1	402'100.84	597'018.50	-194'917.66
Réserve de cotisations employeurs	6.12	2'049'421.21	2'195'860.11	-146'438.90
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		368'816'960.45	342'774'592.18	26'042'368.27
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	255'663'100.26	234'890'348.58	20'772'751.68
Capitaux de prévoyance des rentiers	5.5	86'158'499.19	82'947'213.60	3'211'285.59
Provision pour longévité	5.6	1'195'361.00	767'030.00	428'331.00
Provision pour taux de conversion	5.6	17'530'000.00	16'940'000.00	590'000.00
Provision pour cas en suspens	5.6	2'550'000.00	1'810'000.00	740'000.00
Provision pour baisse de taux technique	5.6	5'720'000.00	5'420'000.00	300'000.00
Réserve de fluctuation de valeurs	6.3	55'418'276.67	42'395'951.30	13'022'325.37
Fortune libre		-	-	-
Situation en début de période		-	-	-
Excédent de charges(-) / de produits de l'exercice		-	-	-
Total du passif		431'917'081.40	396'641'070.39	35'276'011.01

Compte d'exploitation	Annexe	2020 CHF	2019 CHF	Différence CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres	5.3	30'570'542.40	31'271'409.69	-700'867.29
Cotisations des salariés		6'856'678.95	7'678'160.84	-821'481.89
Cotisations des employeurs		7'931'629.27	7'678'160.84	253'468.43
Cotisations pour le plan facultatif		6'994'624.55	6'484'246.85	510'377.70
Libération du service des cotisations		-344'911.05	-399'496.90	54'585.85
Apports à la réserve de contributions de l'employeur		817'590.85	473'478.70	344'112.15
Prélèvements de la réserve de contribution de l'employeur		-964'029.75	-509'074.61	-454'955.14
Pertes et profits sur primes et prestations		27'636.71	-0.16	27'636.87
Primes uniques et rachats		9'026'837.93	9'611'818.96	-584'981.03
Subsides du fonds de garantie		224'484.94	254'115.17	-29'630.23
Prestations d'entrée		11'987'699.66	8'191'283.76	3'796'415.90
Apports de libre passage		11'400'916.56	7'990'537.27	3'410'379.29
Apports de libre passage à la suite de divorce		394'990.30	25'287.49	369'702.81
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL		191'792.80	175'459.00	16'333.80
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		42'558'242.06	39'462'693.45	3'095'548.61

Compte d'exploitation	Annexe	2020 CHF	2019 CHF	Différence CHF
Prestations réglementaires	5.5	-9'769'114.46	-9'615'856.04	-153'258.42
Rentes de vieillesse		-3'834'570.80	-3'466'458.50	-368'112.30
Rentes de survivants		-396'887.55	-414'763.60	17'876.05
Rentes d'invalidité		-915'408.75	-1'090'606.85	175'198.10
Prestations en capital à la retraite		-4'581'466.56	-3'596'893.44	-984'573.12
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-40'780.80	-1'047'133.65	1'006'352.85
Prestations de sortie		-11'949'130.91	-16'657'007.12	4'707'876.21
Prestations de libre passage en cas de sortie		-10'748'161.86	-15'111'542.78	4'363'380.92
Prestations de sortie Art. 17 LFLP min. LPP		0.00	0.00	-
Versements en cas de divorce		-50'977.32	-155'329.29	104'351.97
Versements anticipés pour l'EPL		-496'515.28	-1'390'135.05	893'619.77
Transferts de capitaux de prévoyance des rentiers		-108'361.05	-	-108'361.05
Transferts de capitaux de prévoyance lors de sorties collectives		-545'115.40	-	-545'115.40
Charges relatives aux prestations et versements anticipés		-21'718'245.37	-26'272'863.16	4'554'617.79

Compte d'exploitation	Annexe	2020 CHF	2019 CHF	Différence CHF
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-25'783'365.53	-26'701'671.11	918'305.58
Variation nette des capitaux de prévoyance des assurés actifs	5.3	-16'272'836.18	-2'624'331.69	-13'648'504.49
Variation nette des capitaux de prévoyance rentiers	5.5	-2'997'858.11	-10'617'238.46	7'619'380.35
Variation nette de la provision pour longévité	5.6	-428'331.00	-432'930.00	4'599.00
Variation nette de la provision pour taux de conversion	5.6	-590'000.00	-320'000.00	-270'000.00
Variation nette de la provision pour cas en suspens	5.6	-740'000.00	-720'000.00	-20'000.00
Variation nette de la provision pour baisse de taux technique	5.6	-300'000.00	-5'420'000.00	5'120'000.00
Variation nette de la réserve de cotisations des employeurs		146'438.90	35'595.91	110'842.99
Rémunération du capital épargne		-4'495'712.71	-6'437'377.75	1'941'665.04
Rémunération du capital épargne invalides		-105'066.43	-165'389.12	60'322.69
Charges d'assurance		-210'696.06	-195'630.13	-15'065.93
Prime de réassurance : prime de risque		-85'239.05	-68'837.40	-16'401.65
Prime de réassurance : prime de frais de gestion		-14'975.85	-14'962.60	-13.25
Cotisations au fonds de garantie		-110'481.16	-111'830.13	1'348.97
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrées		42'558'242.06	39'462'693.45	3'095'548.61
Charges relatives aux prestations et versements anticipés		-21'718'245.37	-26'272'863.16	4'554'617.79
Variation des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-25'783'365.53	-26'701'671.11	918'305.58
Charges d'assurance		-210'696.06	-195'630.13	-15'065.93
Résultat net de l'activité d'assurance		-5'154'064.90	-13'707'470.95	8'553'406.05

Compte d'exploitation	Annexe	2020 CHF	2019 CHF	Différence CHF
Résultat des placements		19'614'596.18	45'527'954.44	-25'913'358.26
Produits des placements	6	10'324'492.87	6'716'812.58	3'607'680.29
Plus-values réalisées sur placements	6	30'790.22	151'103.71	-120'313.49
Moins-values réalisées sur placements	6	-2'076'461.59	-275'259.06	-1'801'202.53
Plus-values non-réalisées sur placements	6	18'121'234.78	41'611'409.28	-23'490'174.50
Moins-values non-réalisées sur placements	6	-4'865'658.61	-1'040'753.18	-3'824'905.43
Intérêts moratoires sur prestations de sortie		-41'581.36	-51'020.67	9'439.31
Frais d'administration des placements	6.9/6.10	-1'878'220.13	-1'584'338.22	-293'881.91
Autres produits		284'103.64	33'744.74	250'358.90
Produits de prestations fournies		3'108.68	2'903.85	204.83
Produits divers	7.2	280'994.96	30'840.89	250'154.07
Autres frais		-84'161.90	-	-84'161.90
Charges extraordinaires		-84'161.90	-	-84'161.90
Frais d'administration		-1'638'147.65	-1'608'602.26	-29'545.39
Charges du personnel		-789'509.10	-736'247.20	-53'261.90
Autres charges d'administration		-445'642.80	-446'299.06	656.26
Frais rapports médicaux		-2'534.75	-25'772.75	23'238.00
Courtages		-183'734.65	-170'000.00	-13'734.65
Organe de révision et expert en matière de prévoyance		-205'290.90	-218'847.80	13'556.90
Autorité de surveillance		-11'435.45	-11'435.45	-
Excédent de charges (-) / de produits (+) avant variation de la réserve de fluctuation de valeurs		+13'022'325.37	+30'245'625.97	-17'223'300.60
Attribution (-) / Prélèvement (+) à la réserve de fluctuation de valeurs		-13'022'325.37	-30'245'625.97	+17'223'300.60
Excédent de charges (-) / de produits de l'exercice		-	-	-

Annexe aux comptes

1. Membres actifs et rentiers

1.1 Forme juridique et but

La Fondation rurale de prévoyance (ci-après FRP) a été fondée par la Fédération rurale vaudoise de mutualité et d'assurances sociales (ci-après FRV).

Son siège est à Lausanne. Il s'agit d'une fondation commune, régie par les articles 80 et suivants du Code Civil suisse, par les articles 331 à 331e du Code des obligations (CO), par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP), par les ordonnances fédérales y relatives, par les prescriptions fédérales et cantonales en matière de prévoyance, ainsi que par ses statuts et règlements. Elle a par ailleurs qualité d'institution d'association professionnelle au sens de l'article 65 LPP.

La FRP a pour but d'assurer la prévoyance professionnelle dans le cadre de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses dispositions d'exécution en faveur des ouvriers et employés des métiers de la terre, ainsi que pour leurs ayants droit et leurs survivants. Elle les prémunit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès.

La FRP offre également une prévoyance professionnelle facultative en faveur des chefs d'exploitation des métiers de la terre, ainsi que des membres de leur famille travaillant sur l'exploitation.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La FRP est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Vaud sous le numéro VD 239. Elle est affiliée et cotise au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Règlements valables au 31.12.2020	Entrée en vigueur
Acte de fondation et Statuts	
Acte de fondation	7 août 1984
Statuts	1er janvier 2018
Règlements	
Règlement d'organisation	1er février 2018
Règlement de placement	1er septembre 2018
Règlement de liquidation partielle	1er janvier 2018
Règlement sur les passifs de nature actuarielle	1er décembre 2018
Avenant No 1	1er décembre 2018
Règlement de prévoyance principal	1er janvier 2020
Règlement de prévoyance facultative	1er janvier 2020
Règlement des frais	1er janvier 2018

1.4 Organe suprême, gestion et droit de signature

Le Conseil de fondation est l'organe suprême aux termes de l'article 51 LPP. Il est composé paritairement, par principe, de représentants des entreprises affiliées et de représentants des assurés. Il se réunit chaque fois que les circonstances l'exigent, mais au minimum trois fois par année.

Le Conseil de fondation est composé de 14 membres dont la composition au 31 décembre 2020 était la suivante :

Composition du Conseil de fondation

Représentants des employeurs	Fonction	Signature
Monsieur Claude Baehler, VD	Président	Signature collective à deux
Monsieur Claude Besson, VD	Membre	
Monsieur Fritz Glauser, FR	Membre	
Monsieur Marc Jaquet, GE	Membre	
Madame Lorella Pfirter, VD	Membre	
Monsieur Luc Thomas, VD	Membre	Signature collective à deux
Monsieur Laurent Zwygart, VD	Membre	

Représentants des employés	Fonction	Signature
Monsieur Christian Beuret, VD	Membre	
Monsieur Vincent Chappuis, VD	Membre	
Monsieur Jean-Marc Favez, VD	Membre	
Madame Marie-Hélène Manson VD	Membre	
Monsieur Didier Nocquet, FR	Membre	
Monsieur David Rojard, VD	Membre	

Secrétaire hors-conseil	Fonction	Signature
Monsieur David Gagliardo, VD	Directeur	Signature collective à deux

M. Patrick Torti a assuré la direction de la Fondation jusqu'au 31 mai 2020, c'est M. David Gagliardo qui a repris la direction de la FRP à partir du 1^{er} juin 2020.

Outre son directeur, la FRP peut compter sur le soutien de 3 gestionnaires en prévoyance, d'une aide à la gestion basée chez Agrigenève pour les clients du canton de Genève, ainsi que des ressources du service d'affiliation de Prométerre.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Organes externes

Expert agréé LPP	Société
Monsieur Giovanni Zucchinetti (Exécutant)	GiTeC Prévoyance SA, Lausanne (Co-contractant)
Organe de révision	
BfB Audit SA, Renens	
Médecin Conseil	
Docteur François Rion, Lausanne	
Autorité de surveillance	
Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Lausanne	

1.6 Employeurs affiliés

Nombre d'employeurs affiliés	2020	2019	Variation
Nombre d'employeurs affiliés au 31.12	1'503	1'461	42
Nombre d'affiliés au 01.01	1'461	1'443	18
Nouvelles affiliations	112	110	2
Résiliations	-70	-92	22

2. Membres actifs et rentiers

2.1 Assurés actifs

Les assurés présents dans la fondation, sans prestation assurée mais avec des avoirs de vieillesse, ne sont pas comptabilisés au titre d'assurés actifs. Ces assurés passifs se montaient au 31.12.2020 à 1'670 personnes en prévoyance professionnelle obligatoire, et à 21 personnes en prévoyance professionnelle facultative.

Assurés actifs	2020	2019	Variation
Prév. professionnelle obligatoire au 31.12	4'007	4'063	-56
Nombre d'affiliés au 01.01	4'063	4'036	27
Entrées	1'004	955	49
Sorties	-1'060	-928	-132
Prév. professionnelle facultative au 31.12	1'957	1'915	42
Nombre d'affiliés au 01.01	1'915	1'918	-3
Entrées	119	101	18
Sorties	-77	-104	27
Total FRP au 31.12	5'964	5'978	-14
Nombre d'affiliés au 01.01	5'978	5'954	24
Entrées	1'123	1'056	67
Sorties	-1'137	-1'032	-105

2.2 Bénéficiaires de rentes

Type de rentes	2020	2019	Variation
Vieillesse	296	275	21
Retraités	291	270	21
Enfants de retraités	5	5	-
Survivants	69	71	-2
Conjoints survivants	59	60	-1
Orphelins	10	11	-1
Invalidité	100	103	-3
Invalides	94	98	-4
Enfants d'invalides	6	5	1
Total	465	449	16

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Plan « Travailleurs agricoles »

- Le plan "Travailleurs agricoles" couvre les assurés des employeurs ayant choisi ce plan de prévoyance avec des prestations proches du minimum prévu par la LPP. Le financement de la prévoyance est paritaire, l'employeur prenant à sa charge le 50 % des cotisations.

Plans enveloppants

- Nombreux employeurs ont fait le choix d'un plan de prévoyance dépassant les exigences minimales de la LPP, il s'agit dans ce cas de plans enveloppants. Chaque employeur concerné est au bénéfice d'un ou plusieurs plans de prévoyance spécifiques, qui dans tous les cas répondent aux prescriptions légales minimales en la matière.

Prévoyance professionnelle facultative

- Les chefs d'exploitation et les membres de leur famille, assurés facultativement, peuvent souscrire au plan de prévoyance Agricole. L'assuré a la possibilité dans ce plan de prévoyance de choisir le niveau des prestations risque et des cotisations d'épargne dans les limites suivantes :
 - 🌿 Vieillesse : capital alimenté par une cotisation égale à 5%, 10% ou 20% du revenu assuré
 - 🌿 Invalidité : rente égale à 5% ou 20 % du revenu assuré
 - 🌿 Décès : capital en cas de décès égal à 25% ou 100% du revenu assuré
 - 🌿 Libération des cotisations d'épargne en cas d'invalidité assurable en option
 - 🌿 Un plan Risque pur est également possible. Il est particulièrement adapté aux besoins des jeunes agriculteurs qui souhaitent amortir leurs dettes avant d'épargner en vue de la retraite.
 - 🌿 La combinaison des plans de prévoyance Agricole et Risque pur est possible.

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement des cotisations varie d'une affiliation à l'autre et est défini dans le plan de prévoyance propre à l'affilié. Pour les assurés salariés, l'employeur prend à sa charge au moins le 50% des cotisations totales.

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Les rentes de survivants et d'invalidité de la prévoyance professionnelle obligatoire ayant pris naissance en 2017 ont été adaptées au renchérissement au 1^{er} janvier 2021, conformément à la décision du Conseil fédéral. Le taux d'adaptation est de 0.3%, il porte uniquement sur la part LPP de la rente. Il y a adaptation au renchérissement si la part LPP de la rente, après augmentation, excède la rente totale préalablement servie.

Les rentes en cours qui ne répondent pas aux critères mentionnés ci-dessus n'ont quant à elles pas été adaptées au renchérissement.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes de la fondation ont été établis et présentés conformément à la norme Swiss GAAP RPC 26 en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-après ont été appliqués au 31 décembre 2020 :

Titres

- L'évaluation des titres repose sur les valeurs boursières à la date du bilan ou à la dernière VNI connue.

Monnaies étrangères

- Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux de change de fin d'année. Les pertes ou bénéfices de cours qui en résultent sont intégrés au compte de résultat.

Autres actifs

- L'évaluation des autres actifs se fait à la valeur nominale.

Autres passifs

- L'évaluation des autres passifs se fait à la valeur nominale.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Néant

5. Couverture des risques / règles techniques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Les risques décès et invalidité sont partiellement assurés par le biais d'un contrat d'assurance combinant les couvertures Stop-Loss et Excess-of-Loss et conclu auprès de la Zurich Assurances pour une durée de 5 ans. Il prendra fin au 31 décembre 2022.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Néant

5.3 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

Le taux d'intérêt des capitaux d'épargne est choisi par le Conseil de fondation, compte tenu de la situation financière de la fondation. Ce taux peut être supérieur au minimum LPP fixé par le Conseil Fédéral. Pour 2020 le Conseil de fondation a décidé de rémunérer les avoirs de vieillesse réglementaires de la manière suivante :

- assurés actifs, invalides ou en incapacité de travail présents dans la fondation au 31.12.2020 : 2.0%. (1.0% taux minimum LPP + 1.0% de rémunération supplémentaire), (3.0% en 2019)
- assurés sortis de la fondation en 2020 : 1.0 % jusqu'à la date de sortie

Actifs - Développement des avoirs-épargne	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Solde au 01.01.	234'890'349	225'801'779	9'088'570
Correction rétroactive	187'245	236'766	-49'521
Transferts interne	-6'515	-310'670	304'155
* Fond pour compensation légale	3'849	5'823	-1'974
Bonifications épargne	16'051'177	15'645'389	405'788
Apports	21'020'726	17'757'099	3'263'627
Retraits	-20'979'432	-30'683'215	9'703'783
Intérêts	2'321'845	2'196'413	125'432
Bonus d'intérêts	2'173'856	4'240'965	-2'067'109
Solde au 31.12.	255'663'100	234'890'349	20'772'751
<i>Dont minimum LPP</i>	<i>94'945'813</i>	<i>90'792'837</i>	<i>4'152'976</i>

Invalides - Développement des avoirs-épargne	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Solde au 01.01.	5'767'121	5'484'012	283'109
Correction rétroactive	-	-33'688	33'688
* Fond pour compensation légale	-	2'625	-2'625
Transferts interne	351'423	250	351'173
Apports	2'589	716'594	-714'005
Retraits	-274'179	-568'061	293'882
Intérêts	54'888	57'207	-2'319
Bonus d'intérêts	50'179	108'182	-58'003
Solde au 31.12.	5'952'021	5'767'121	184'900
<i>Dont minimum LPP</i>	<i>2'923'419</i>	<i>2'824'250</i>	<i>99'169</i>

* Ce fonds est destiné à financer l'écart constaté entre les prestations de libre passage réglementaires et les prestations calculées selon les articles 17 LFLP et 15 LFLP

5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Avoirs vieillesse selon la LPP	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes temoins) en CHF	97'867'253	93'617'087	4'250'166
Taux d'intérêt minimum arrêté par le Conseil Fédéral	1.00%	1.00%	

5.5 Développement du capital de couverture pour les rentiers

Capitaux de prévoyance des rentiers	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Retraités	63'456'541	59'929'024	3'527'517
Survivants	7'605'832	7'560'789	45'043
Invalides	9'144'105	9'690'280	-546'175
Comptes individuels des invalides	5'952'021	5'767'121	184'900
Total	86'158'499	82'947'214	3'211'285

5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques

Détail des provisions techniques constituées par la FRP

Provision pour longévité

- La provision pour longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables de période). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Provision pour cas en suspens

- La provision pour cas en suspens (RBNS - Reported But Not Settled) correspond à l'estimation du coût des cas d'invalidité et de décès annoncés à la fondation, mais dont le montant de la provision technique n'a pas encore été déterminé. Le montant de la provision est déterminé par l'expert agréé.

Provision pour taux de conversion

- La provision pour taux de conversion est constituée pour financer les pertes techniques liées au différentiel entre le taux de conversion appliqué par la fondation et le taux de conversion actuariellement neutre, lors de chaque départ en retraite avec service d'une rente. La détermination du montant de la provision à la fin de l'année considérée s'effectue à partir d'une évaluation des cas de retraite potentiels portant sur les dix années suivantes, en considérant une proportion de prestations versées sous forme de capital, sur la base des observations effectuées sur l'effectif de la fondation. L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice.

Provision pour réduction du taux technique

- La provision pour réduction du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique. En 2019, une nouvelle provision a été constituée en vue d'une future baisse du taux technique à 1,75%, conformément à la recommandation de l'Expert en prévoyance.

Provisions techniques	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Provision pour longévité	1'195'361	767'030	428'331
Provision pour cas en suspens (RBNS)	2'550'000	1'810'000	740'000
Provision taux de conversion	17'530'000	16'940'000	590'000
Provision pour baisse du taux technique	5'720'000	5'420'000	300'000
Total	26'995'361	24'937'030	2'058'331

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise technique a été établie en date du 22 novembre 2018, sur la base des données au 31 décembre 2017. Cette expertise a été conduite par l'expert de notre Fondation, Monsieur Giovanni Zucchinetti, de la société GiTeC Prévoyance SA à Lausanne.

L'évaluation finale et les recommandations de cette expertise sont les suivantes (résumé) :

- La fondation offre au 31.12.2017 la garantie qu'elle peut remplir ses engagements
- Les bases techniques et le taux d'intérêt technique utilisés par la fondation, compte tenu de la provision pour abaissement du taux technique à 2.0%, sont appropriés à fin 2017
- Le contrat de réassurance des risques de décès et invalidité satisfait aux exigences de mesures de sécurité selon l'art. 43 OPP2
- La capacité d'assainissement est actuellement bonne. L'attente de rendement déterminée par l'étude de congruence actifs – passifs permet de couvrir le besoin de rendement de la fondation
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales
- Le financement courant est complet, sous réserve du financement du taux de conversion. Il est recommandé l'abaissement du taux de conversion
- Les perspectives de la fondation sont bonnes, mais elle doit encore alimenter sa réserve de fluctuation de valeurs pour atteindre son niveau d'objectif

Les conclusions et recommandations évoquées ci-dessus ont été portées à la connaissance du Conseil de Fondation.

La prochaine expertise actuarielle devra être réalisée en 2021, sur la base des données au 31.12.2020.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Applicable dès la clôture du 31.12.2018 :

Tables actuarielles	LPP 2015 – tables périodiques, projetées en 2017
Taux technique	2.0%

La Chambre Suisse des Experts en Caisses de Pensions (CSEP) a fixé la borne supérieure du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2020 à 1.68%.

5.9 Modifications des bases et hypothèses techniques

Le Conseil de fondation a décidé en 2019 de constituer une nouvelle provision pour future baisse du taux d'intérêt technique de 2% à 1.75%. Cette provision représente une charge supplémentaire de CHF 5'420'000.- inscrite dans les comptes 2019. Les tables techniques demeurent quant à elles inchangées.

5.10 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Degré de couverture 44 OPP2	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Fortune de prévoyance disponible au sens de l'article 44 OPP2 (Fp)	424'235'237	385'170'543	39'064'694
Total du bilan	431'917'081	396'641'070	35'276'011
./. Réserves de cotisations employeur	-2'049'421	-2'195'860	146'439
./. Engagements	-5'230'322	-8'677'648	3'447'326
./. Transitoires	-402'101	-597'019	194'918
Capital de prévoyance nécessaire au sens de l'article 44 OPP2 (Cp)	368'816'960	342'774'592	26'042'368
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	255'663'100	234'890'349	20'772'752
Capitaux de prévoyance des rentiers	86'158'499	82'947'214	3'211'286
Provisions techniques	26'995'361	24'937'030	2'058'331
Degré de couverture (Fp / Cp)	115.03%	112.37%	2.66%

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placements, conseillers en placements et gestionnaires en placement, règlement de placements

Situation au 31 décembre 2020 :

Organisation de l'activité de placements	
Banque dépositaire	
Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
Gestionnaires de fortune	
Banque Cantonale Vaudoise	Agréé FINMA
Crédit Suisse (Suisse) SA	Agréé FINMA
Vontobel Asset Management SA	Agréé FINMA
Commission de placements / Membres et fonction	
Monsieur Claude Baehler	Président Prométerre
Monsieur Sébastien Chenuz	Directeur SOFIA
Monsieur Philippe Christen	Directeur financier
Monsieur David Gagliardo	Directeur FRP
Monsieur Michael Molnar	Directeur SRPJ
Madame Lorella Pfirter	Vice-présidente Prométerre
Monsieur Luc Thomas	Directeur Prométerre
Monsieur Patrick Torti	Chef DAS, Directeur SAD
Règlement applicable	Date d'entrée en vigueur
Règlement de placements	1er février 2018
Annexe 1	1er septembre 2018
Annexe 2	1er septembre 2018

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2)

La fondation ne fait pas usage de l'extension des possibilités de placements prévue à l'art. 50, al. 4 OPP 2.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est déterminée selon la méthode forfaitaire, définie dans le règlement de placements de la FRP.

Réserve de fluctuation de valeur Détermination de la valeur cible	31.12.2020 CHF	Taux de réserve	Montant cible de la réserve
Liquidités	13'381'836	0%	-
Liquidités	13'381'836	0%	-
Titres à revenu fixe	167'021'101	25%	16'036'577
Obligations en CHF	115'784'292	5%	5'789'215
Obligations en monnaies étrangères	51'236'810	20%	10'247'362
Immobilier et assimilé	44'911'718	10%	4'491'172
Immobilier (y compris hypothèques)	44'911'718	10%	4'491'172
Actions	185'702'778	45%	41'462'991
Actions suisses	99'254'064	20%	19'850'813
Actions étrangères	86'448'714	25%	21'612'178
Placements alternatifs	16'781'263	25%	4'195'316
Placements alternatifs	16'781'263	25%	4'195'316
Total - Taux moyen de la RFV	427'798'696	15.47%	66'186'055

Réserve de fluctuation de valeur	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Valeur cible de la RFV	66'186'055	60'323'538	5'862'517
Valeur disponible de la RFV	55'418'277	42'395'951	13'022'325
Déficit de la réserve de fluctuation	10'767'779	17'927'587	-7'159'808
Taux d'atteinte de la RFV	83.73%	70.28%	

6.4 Stratégie de placements et situation au 31.12.2020

Catégories de placements selon OPP Limites de placements	Allocation stratégique	Allocation tactique		Situation au 31.12.2020
		Min	Max	
Liquidités	3%	0%	15%	3.1%
Liquidités	3%	0%	15%	3.1%
Titres à revenu fixe	40%	20%	65%	39.0%
Obligations en CHF	30%	20%	45%	27.1%
Obligations en monnaies étrangères	10%	0%	20%	12.0%
Immobilier et assimilé	12%	5%	10%	10.5%
Fonds immobiliers	12%	5%	20%	10.1%
Titres hypothécaires suisses	0%	0%	5%	0.4%
Actions	40%	15%	50%	43.4%
Actions suisses	23%	10%	30%	23.2%
Actions étrangères	17%	5%	20%	20.2%
Placements alternatifs	5%	0%	10%	3.9%
Placements alternatifs	5%	0%	10%	3.9%
Total	100%			100%

Limites globales selon OPP2	Limites	Situation au 31.12.2020
Titres hypothécaires	50%	0.4%
Placements en actions	50%	43.4%
Placements immobiliers	30%	10.1%
Placements alternatifs	15%	3.9%
Devises étrangères sans couverture du risque de change	30%	23.4%

Les limites en matière de placements selon l'OPP2 sont respectées. Il s'agit en particulier de la limite par débiteur de 10% des créances et obligations (art. 54 OPP2), ainsi que de la limite en matière de participation de 5% (art. 54a OPP2).

6.5 Présentation des placements par catégorie

Catégories de placements selon OPP2	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Liquidités	13'381'836	15'193'177	-1'811'341
Liquidités	13'381'836	15'193'177	-1'811'341
Titres à revenu fixe	167'021'101	152'557'834	14'463'267
Obligations en CHF	115'784'292	104'350'050	11'434'241
Obligations en monnaies étrangères	51'236'810	48'207'784	3'029'026
Immobilier et assimilé	44'911'718	41'047'110	3'864'607
Fonds immobiliers	43'034'143	38'943'617	4'090'526
Titres hypothécaires suisses	1'877'575	2'103'494	-225'919
Actions	185'702'778	168'941'780	16'760'998
Actions suisses	99'254'064	95'281'218	3'972'846
Actions étrangères	86'448'714	73'660'562	12'788'152
Placements alternatifs	16'781'263	15'553'535	1'227'728
Placements alternatifs	16'781'263	15'553'535	1'227'728
Total	427'798'696	393'293'437	34'505'259

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

La FRP utilise des instruments dérivés, dans le but unique de couverture des placements.

Détail des contrats devises au 31 décembre 2020

Achats Ventes	Devise	Montant Échéance	Date départ Échéance	Contre-valeur (départ contrat)	Valeur de marchés	Juste valeur au bilan 31.12.2020
Vente	EUR	-3'500'000	Contrat 82328 du 09.09.2020	-3'774'925	-3'782'755	-7'830
Achat	CHF	-3'774'925	au 15.04.2021	-3'774'925	3'774'925	
Vente	EUR	-3'800'000	Contrat 82329 du 09.09.2020	-4'098'490	-4'106'992	-8'502
Achat	CHF	-4'098'490	au 15.04.2021	-4'098'490	4'098'490	
Vente	USD	-10'450'000	Contrat 82324 du 09.09.2020	-9'526'847	-9'209'915	316'932
Achat	CHF	-9'526'847	au 15.04.2021	-9'526'847	9'526'847	
Total						300'600

La juste valeur au bilan de ces dérivés est incluse dans la rubrique "Liquidités", elle est prise en compte dans le résultat des placements de l'exercice.

La FRP dispose, en garantie des engagements découlant d'instruments dérivés, d'un acte de nantissement mentionné au chapitre 9.3.

6.7 Engagements de capital ouverts

La FRP a souscrit à des placements à capitaux ouverts pour lesquels elle a accepté de prendre des engagements qui se montent à CHF 628'723.95.- CHF au 31 décembre 2020.

6.8 Valeur de marché et co-contractants des titres en securities lending

Conformément à l'art. 16 du règlement de placements en vigueur à la date de clôture, le prêt de titres n'est pas autorisé.

6.9 Explications du résultat net des placements

Résultat net des placements	Produit CHF	+/- valeur CHF	Total 2020	Produit CHF	+/- valeur CHF	Total 2019
Liquidités	-61'626	607'604	545'978	-59'494	143'249	83'755
Liquidités	-61'626	607'604	545'978	-59'494	143'249	83'755
Titres à revenu fixe	2'194'674	-898'545	1'296'130	1'884'071	1'538'158	3'422'229
Obligations	2'194'674	-898'545	1'296'130	1'884'071	1'538'158	3'422'229
Immobilier et assimilé	4'548'592	65'738	4'614'330	828'335	4'101'170	4'929'505
Fonds immobiliers	4'524'801	67'391	4'592'192	704'958	4'101'170	4'806'128
Titres hypothécaires suisses	23'791	-1'653	22'138	123'376	-	123'376
Actions	3'389'164	9'434'424	12'823'587	2'643'018	34'133'182	36'776'200
Actions	3'389'164	9'434'424	12'823'587	2'643'018	34'133'182	36'776'200
Placements alternatifs	249'536	184'457	433'993	-6'395	426'949	420'554
Placements alternatifs	249'536	184'457	433'993	-6'395	426'949	420'554
Frais d'adm. et intérêts non attribués	-99'422	-	-99'422	-104'290	-	-104'290
Frais d'adm. Global Custody	-57'840	-	-57'840	-53'269	-	-53'269
Intérêts moratoires	-41'582	-	-41'582	-51'021	-	-51'021
Total	10'220'917	9'393'678	19'614'596	5'185'245	40'342'709	45'527'954

La performance de l'année 2020 est de +4.45%, contre +13.51% en 2019.

6.10 Explications des frais de gestion de la fortune

Frais de gestion des placements rapport au total des plac. transparents	2020 CHF	2020 %	2019 CHF	2019 %
Frais sur comptes courants	18'423	0.0043%	10'359	0.0027%
Droits de garde des titres	70'433	0.0165%	63'299	0.0164%
Commission de performance (TER)	926'279	0.2165%	737'490	0.1906%
Frais de gestion des titres	665'331	0.1555%	639'981	0.1654%
Frais de courtage	77'490	0.0181%	9'748	0.0025%
Impôts et taxes	120'264	0.0281%	123'460	0.0319%
Total	1'878'220	0.4390%	1'584'338	0.4096%

Taux de transparence en matière de frais

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

Taux de transparence des placements	2020 CHF	2020 %	2019 CHF	2019 %
Total des placements transparents	427'798'696	100.00%	386'845'586	98.36%
Total des placements non transparents	-	0.00%	6'447'851	1.64%
Total de la fortune	427'798'696	100.00%	393'293'437	100.00%

6.11 Placements chez l'employeur

Conformément à l'art. 10 du règlement de placements en vigueur à la date de clôture, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

6.12 Réserve de cotisations d'employeur

Réserve de cotisation d'employeur	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Réserve de cotisations d'employeur	2'049'421	2'195'860	-146'439
Taux d'intérêt sur RCE	0%	0%	-

6.13 Exercice des droits de vote

En application de la législation en vigueur, la FRP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés anonymes au sens des art. 620 à 762 CO, dont les actions sont cotées à la bourse suisse ou, pour les actions détenues de manière indirecte, lorsqu'un droit de vote y est associé.

La FRP a adhéré à la Fondation Ethos, qui lui fournit avant chaque assemblée générale des recommandations de vote, établies pour préserver les intérêts des assurés de la prévoyance professionnelle en général.

La FRP applique systématiquement et sans restriction les recommandations de vote de la Fondation Ethos.

Les assurés peuvent consulter le rapport de la Fondation Ethos auprès de la FRP.

6.14 Rétrocessions

Tous les gérants de fortune ont confirmé par écrit avoir rétrocédé à la FRP les éventuels avantages reçus pour l'exercice sous revue.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Bilan

Détail des postes du bilan	31.12.2020 CHF	31.12.2019 CHF	Variation
Actifs transitoires	120'913	285'747	-164'834
Hypotheka - intérêts courus à recevoir	6'909	24'500	-17'591
Fonds de garantie - subsides à recevoir	114'004	142'285	-28'281
Charges 2021 payées d'avance	-	83'800	-83'800
Autres actifs transitoires	-	35'162	-35'162
Autres engagements	2'424'162	1'063'058	1'361'104
Primes encaissées d'avance	2'393'078	1'046'496	1'346'583
Impôt à la source encaissé d'avance	9'529	19'570	-10'042
Charges sociales	21'555	-3'008	24'563
Passifs transitoires	402'101	597'019	-194'917
Frais d'administration	121'253	225'081	-103'828
Frais de gestion de fortune à payer	229'774	167'345	62'428
Prov. pour procédures juridiques en cours	-	150'000	-150'000
Autres passifs transitoires	51'075	54'592	-3'518

7.2 Compte d'exploitation

L'augmentation du poste « Produits divers » est principalement due aux éléments suivants :

- L'extourne de la provision pour risque de procédure juridique pour une somme de CHF 150'000.-
- La comptabilisation rétroactive d'un produit d'exercice antérieur concerne un transfert de capitaux de prévoyance entre le groupe invalide et retraité. Il s'agit de deux assurés en 2018 pour la somme de CHF 118'957.06

La charge affichée au poste « Autres frais » correspond à diverses écritures rétroactives d'assainissement des comptes courants des assurés de la Fondation.

8. Demandes de l'Autorité de surveillance

L'autorité de surveillance a formulé diverses questions sur les comptes 2018 et 2019 auxquels la FRP a répondu en détail.

Ces demandes portent principalement sur :

- La présentation du développement des actifs (5.3) et ses liens avec les comptes de bilan
- Les mouvements comptables liés à la provision pour procédure juridique en cours au 31.12.2019
- Le nombre de résiliation de contrats susceptibles de déclencher une liquidation partielle
- La situation des placements chez Hypotheka
- Un éclaircissement sur le traitement de la provision pour fluctuation des risques
- La mise en phase entre la FRP et l'Autorité de surveillance des dates d'entrée en vigueur de divers règlements

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert

La FRP n'est pas en situation de découvert.

9.2 Liquidation partielle

Aucun cas de liquidation partielle en 2020.

9.3 Mise en gage d'actifs

Afin de garantir les engagements liés à la couverture des placements au moyen d'instruments dérivés, la FRP a consenti à signer un acte de nantissement des titres en portefeuille de CHF 9'000'000 en faveur de Crédit Suisse. Cet engagement est inchangé depuis le 5 novembre 2013.

Il garantit les engagements d'instruments dérivés sur les devises (OTC) à hauteur de CHF 4'000'000 et les engagements sur le portefeuille de titres (Overlay) pour un montant de CHF 5'000'000.

Les opérations en cours à la date de clôture sont mentionnées au chapitre 6.6.

9.4 Procédures juridiques en cours

La FRP est engagée dans les procédures juridiques suivantes :

- Procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités. A l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont par ailleurs été condamnées par le Procureur du Canton de Genève.
En parallèle, de nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la FRP. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, les démarches sont organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance.
- Une procédure est en cours auprès des tribunaux suite au licenciement d'un collaborateur de la FRP.

Il n'y a pas d'autre procédure juridique en cours au 31.12.2020.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Aucun.